

École François-Thibault

Plan de lutte contre l'intimidation et la violence



À notre école . . .

Ici, nous nous engageons à offrir un milieu sain et sécuritaire, où le comportement d'intimidation n'est pas accepté. Nous travaillons ensemble à enseigner et à apprendre les comportements attendus.

Portrait de la situation

- Notre portrait indique que la majorité des situations se présente sous forme de conflits.
- Notre priorité : offrir un milieu sain et sécuritaire autant à l'école qu'au service de garde et dans les transports scolaires.

Dénonce !
Tu fais
partie de la
solution

Prévention

- Différents ateliers/programmes sur le développement des habiletés socio-affectives offerts en classe ;
- Code de vie en lien avec les valeurs de *respect, engagement et collaboration* basé sur l'apprentissage des comportements attendus (formulés positivement) ;
- Sensibilisation et éducation à la cyberintimidation et la saine utilisation des réseaux sociaux (élèves, parents et personnel). Ressources externes invitées ;
- Exploitation de certaines thématiques au sein de l'école telles que la communication sociale, l'empathie, la bienveillance et la gestion des émotions ;
- Modelage en classe à tous les niveaux, lors des cours d'éthique et culture, de la procédure de gestion de conflit, de l'acceptation des différences et de l'inclusion ;
- Système de déplacements sécuritaires ;
- Surveillance stratégique (zones de jeux) ;
- Animation (Jeunes leaders) et aménagement de la cour d'école ;
- Comité *Bienveillant* analysant les situations d'intimidation et mettant en œuvre des protocoles d'intervention ;
- Double récréation (préscolaire + 1^{er} cycle et 2^e-3^e cycles).

Qu'est-ce que . . .

L'intimidation

- Vouloir blesser ou nuire **volontairement** ;
- Ayant un caractère **répétitif** ;
- Comportant un **rapport de forces inégal** ;
- Créant un **sentiment de détresse** chez la victime.
Exemples :
 - Traiter un élève de noms dégradants ;
 - Faire exprès de faire tomber quelqu'un à plusieurs reprises.

La violence

- Manifestation de force** qui s'exprime sous différentes formes (verbale, écrite, physique) :
- Exercée **intentionnellement** ;
 - Attaquant l'**intégrité** ou le **bien-être** physique, les droits ou les biens ;
 - Pas nécessairement à caractère répétitif ;
 - Produisant des **impacts** sur la victime.
Exemples :
 - Pousser quelqu'un pour se frayer un chemin ;
 - Sacrer (utiliser des mots d'église) pour exprimer son désaccord.

Un conflit

- Affrontement qui implique généralement des opposants de **forces égales** ;
 - Mésentente ou désaccord entre deux personnes
- Exemple :
- Chicane entre deux ami.e.s.



Interventions

Lorsqu'une situation de violence ou d'intimidation est déclarée ou observée :

- L'adulte qui est témoin d'un acte de violence fait un arrêt d'agir.
- S'il y a signe d'intimidation ou de violence intentionnelle, l'adulte s'adresse à l'éducatrice spécialisée responsable du dossier pour analyse de la situation ;
- L'adulte remplit un formulaire de déclaration d'intimidation ou de violence en collaboration avec l'éducatrice en charge du dossier intimidation.
- Au besoin, l'éducatrice fait appel au Comité Bienveillant afin de mettre en place avec l'adulte responsable des interventions ajustées aux besoins de chaque élève impliqué.

Si la situation de violence ou d'intimidation est confirmée, voici les mesures de soutien :

Auprès de la personne ayant subi de l'intimidation ou de la violence :

- L'enseignant.e titulaire et/ou éducatrice reliée au cycle intervient auprès de l'élève ;
- Filet de sécurité autour du jeune (surveillance accrue) ;
- Rencontre de l'équipe qui travaille auprès de l'élève (enseignant(e)/éducatrice) pour analyse des objectifs à travailler (affirmation de soi, relations interpersonnelles, stratégies à adopter,...) ;
- Appel aux parents ;
- Accompagnement hebdomadaire.

Auprès du ou des auteurs :

- L'enseignant.e titulaire et/ou éducatrice reliée au cycle intervient auprès de l'élève ;
- Surveillance accrue auprès du jeune ;
- Rencontre de l'équipe qui travaille auprès de l'élève (enseignant(e)/éducatrice) pour analyse des objectifs à travailler (empathie, respect, gestion des émotions,...) ;
- Mise en œuvre de gestes réparateurs
- Appel aux parents ;
- Accompagnement hebdomadaire.

Auprès des parents :

- Communication des résultats de l'analyse et suivi d'intervention.

Sanctions possibles :

L'auteur de violence ou d'intimidation s'expose à des sanctions disciplinaires (voir code de vie). Celles-ci seront choisies selon le contexte et la gravité de l'acte. Les parents seront sollicités pour collaborer à la recherche de solutions.

Section parents



Si votre enfant est témoin d'intimidation à l'école ou dans les transports scolaires, proposez-lui de :

- Dénoncer la situation à un adulte de l'école ;
- Aider la victime en lui disant qu'il est en désaccord avec ce comportement. Il peut aussi lui conseiller d'en parler à un adulte.
- Chercher des alliés pour prendre position de façon respectueuse et dénoncer l'acte d'intimidation.

Comment intervenir si votre enfant vit de l'intimidation à l'école ou dans les transports scolaires :

- Félicitez-le d'avoir parlé et prenez le temps de l'écouter ;
- Prenez la situation au sérieux ;
- Validez ces informations auprès de l'enseignant.e de votre enfant ;
- Évitez de régler tous les problèmes à sa place. Votre enfant a besoin d'être rassuré, mais doit inévitablement être mis à contribution dans la recherche de solutions ;
- Remplir le billet de déclaration qui se trouve dans le guide de l'élève et le remettre à l'enseignant.e titulaire ;
- L'équipe d'intervention analysera la situation.

Si votre enfant fait preuve d'intimidation

- Travaillez en partenariat avec l'école ;
- Exprimez votre désaccord envers le geste ;
- Aidez votre enfant à comprendre la gravité de ses gestes et exposez clairement les conséquences s'il poursuit ce genre de comportement ;
- Sensibilisez-le aux différences ;
- Discutez des différentes façons de gérer sa colère ;
- Référez-vous à un intervenant de l'école si l'intimidation se produit ou si le problème vous préoccupe.

Si votre enfant vit une situation d'intimidation à l'extérieur de l'école (au parc, sur internet), contactez les parents des élèves concernés, un travailleur.se de milieu, un travailleur.se social ou le policier.ère scolaire.